CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

◉ **une organisation** **Nom de l'organisation:** Imagine Canada

ou

○ **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Organismes de bienfaisance, dons de charité, bénévolat

* **Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.**

Élargir l'accès aux services fédéraux d'aide aux entreprises existants pour favoriser les activités créatrices de revenus des organismes de bienfaisance et sans but lucratif. La première étape devrait être l'ouverture immédiate du programme de stages Mitacs-Accélération aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Cette mesure n'entraînerait aucun coût, mais son impact serait important.

L'accès à un plus grand éventail de services de développement commercial permettrait aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif de diversifier et d'élargir leurs sources de revenus, et d'appliquer des solutions innovantes afin de mieux servir les collectivités de partout au Canada et du monde entier.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

autre montant : précisez 0

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Nous ne demandons pas au gouvernement fédéral de consacrer des ressources financières supplémentaires aux initiatives en question, sauf s'il juge ces investissements judicieux. Il se peut que l'ouverture aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif aux services visant les PME entraîne certains frais d'administration, notamment pour s'assurer que les agents de programme soient informés de ce changement et qu'ils possèdent l'expertise requise pour gérer les questions propres aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif (plus particulièrement les conditions à respecter par ces organismes pour conserver leur statut).

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif de partout au Canada auraient accès à des ressources supplémentaires pour augmenter, adapter ou élargir leurs sources de revenus. Leur assise financière deviendrait ainsi plus viable pour financer leurs prestations de programmes et de services – y compris, mais sans s'y limiter, l'établissement des immigrants, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences, les services sociaux, l'éducation, la pratique religieuse, les sports amateurs, et les arts et la culture – dans chaque collectivité canadienne et dans le monde entier. Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif canadiens pourraient aussi maintenir et dépasser le nombre de 2 millions d'emplois qu'ils créent pour les Canadiens.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif canadiens pourraient maintenir et dépasser le nombre de 2 millions d'emplois qu'ils créent pour les Canadiens. La création de ressources supplémentaires permettrait aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif canadiens de développer et d'augmenter leurs programmes et de poursuivre sur la lancée de leurs contributions déjà remarquables à la qualité et au niveau de vie des collectivités de partout au Canada et du monde entier. L'accès immédiat à Mitacs-Accélération les ferait bénéficier des compétences de personnes extrêmement qualifiées, tout en leur offrant des possibilités d'action au sein du secteur.

Sujet : Organismes de bienfaisance, dons de charité, bénévolat

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Poursuivre sur la lancée du super crédit pour premier don de bienfaisance et de l'engagement pris dans le cadre du budget de 2013, à savoir de « [collaborer] avec le secteur des organismes de bienfaisance, y compris l'organisme Imagine Canada, afin de favoriser l'augmentation des dons et du nombre de Canadiens donateurs », en progressant vers la mise en œuvre intégrale du super crédit pour premier don de bienfaisance et en annonçant le calendrier de cette mise en œuvre. Cela inciterait les donateurs actuels à donner plus et, en incitant de nouvelles personnes à donner, à optimiser l'important investissement effectué par le gouvernement fédéral et les organismes de bienfaisance pour attirer de nouveaux donateurs en promouvant le SCPDB.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

autre montant : précisez | 0

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

S'engager à appliquer un calendrier de mise en œuvre du super crédit pour premier don de bienfaisance n'entraînerait aucune dépense dans l'immédiat.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Tous les contribuables demandant un crédit d'impôt pour les dons inférieurs à 10 000 dollars par an seraient admissibles à un allègement fiscal en vertu du crédit d'impôt allongé. Ce dernier pourrait générer chaque année jusqu'à 250 millions de dollars sur une période de 3 ans au plus, en motivant de nouveaux dons de bienfaisance et en motivant les donateurs existants à augmenter leurs dons, soit 10 dollars de revenus pour chaque dollar d'investissement fédéral supplémentaire. Tous les organismes de bienfaisance – grands, moyens et petits – de chaque collectivité en bénéficieraient. Ces ressources financières supplémentaires permettraient aux organismes de bienfaisance de maintenir et de créer des emplois afin d'améliorer leurs services dans chaque collectivité canadienne et dans le monde entier.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Des millions de Canadiens deviendraient admissibles à un meilleur allègement fiscal selon les investissements qu'ils effectuent au profit de leurs collectivités et des uns et des autres. Les organismes de bienfaisance se fortifieraient sur le plan financier et pourraient mieux offrir la myriade de services qui contribuent énormément au niveau et à la qualité de vie des Canadiens – des services tels que l'éducation, la recherche en santé et la promotion de la santé, le sport amateur, l'acquisition de compétences, les arts et la culture, la pratique religieuse, l'établissement des immigrants et le développement international. Les organismes de bienfaisance seraient également en mesure de maintenir et d'augmenter le nombre d'emplois qu'ils créent dans chaque collectivité.

Sujet : Organismes de bienfaisance, dons de charité, bénévolat

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Alléger la lourdeur de l'administration des programmes de subventions et de contributions en mettant en œuvre intégralement les recommandations du Groupe d'experts indépendants sur les programmes de subventions et de contributions. Ce dernier a formulé de nombreuses recommandations qui allégeraient les frais d'administration à la charge du gouvernement et des organismes de bienfaisance et sans but lucratif, et qui amélioreraient la prestation de services. La mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts indépendants est incomplète et manque d'uniformité à l'échelle du gouvernement.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

autre montant : précisez | 0

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Aucun financement fédéral ne serait requis. Tous les coûts associés à court terme aux recommandations du Groupe d'experts indépendants seraient plus que compensés par les économies administratives que le gouvernement réaliserait de façon régulière.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

L'amélioration de l'administration du programme de subventions et de contributions réduirait en permanence les frais d'administration du gouvernement fédéral. Elle réduirait également les frais à la charge des organismes de bienfaisance et sans but lucratif et mettrait l'accent sur l'exécution de ces programmes et sur leur impact – améliorant ainsi les résultats des investissements fédéraux et l'atteinte des buts des politiques fédérales. L'accent mis sur l'exécution et sur l'impact de ces programmes améliorerait les services offerts par les organismes de bienfaisance et sans but lucratif dans chaque collectivité canadienne et dans le monde entier.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

L'amélioration de l'administration des subventions et des contributions permettra au gouvernement fédéral et à ses partenaires (c.-à-d. les organismes de bienfaisance et sans but lucratif) de consacrer une partie plus importante de leurs ressources existantes à leurs activités de première ligne, améliorant ainsi l'impact et les résultats pour ces personnes – au sein des collectivités canadiennes et dans le monde entier – que le gouvernement fédéral s'efforce d'assister. La meilleure stabilité qui en résultera permettra également aux organismes de maintenir et de créer des emplois.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dédiés au bien public emploient plus de 10 p. cent de la population active – en créant des emplois pour 2 millions de Canadiens dans chaque collectivité du pays – et ils représentent plus de 7 p. cent du PIB. Le secteur des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif dédiés au bien public représente une part plus importante de l'emploi et du PIB que le secteur automobile, du commerce de détail, de la foresterie, du tourisme ou du pétrole et du gaz.

Le secteur ne crée pas seulement des emplois et des débouchés économiques directement, il contribue également à créer les conditions favorables à la future croissance. En offrant des services tels que l'établissement des immigrants, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences, le soutien des personnes handicapées ou l'éducation à la petite enfance, ces organismes consolident la capacité d'adaptation de la population à des conditions économiques changeantes et sa capacité de tirer parti de nouveaux débouchés économiques. En contribuant à la qualité de vie générale et à la création de collectivités sécuritaires et dynamiques, grâce à leurs activités dans des domaines tels que le sport amateur, les soins et la recherche en santé, l'éducation, les arts et la culture et la vie religieuse, les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dédiés au bien public rendent le Canada plus attractif pour les investisseurs, les employeurs et les employés. Le travail réalisé par les organismes de bienfaisance et sans but lucratif à l'étranger crée des liens et promeut la réputation internationale du Canada, ce qui est vital pour nos perspectives économiques dans un monde à l'économie intégrée et interdépendante.

Nos recommandations sont fondées sur trois principes : elles tiennent compte de la réalité financière et exigent peu ou même pas d'investissements fédéraux supplémentaires; elles amélioreront la capacité des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif dédiés au bien public d'élargir et de diversifier leurs sources de revenus afin de mieux servir les collectivités de partout au Canada et du monde entier et elles renforceront les partenariats de notre secteur avec les particuliers canadiens, le secteur privé et le gouvernement fédéral.

Les recommandations d'Imagine Canada sont conformes aux priorités du gouvernement fédéral et, plus particulièrement, à ses engagements d'augmenter les dons des particuliers canadiens, de définir des politiques et des solutions qui favorisent l'utilisation de sources de revenus non traditionnelles pour atteindre des buts sociaux et économiques et d'alléger les lourdeurs administratives et les frais d'administration.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.